

« Des députés de droite comme de gauche ont tenté sans succès de mettre à profit les débats pour obtenir la reconnaissance des langues régionales en France. »

(16 janvier 2008)

Traité de Lisbonne: premier pas vers la ratification à l'Assemblée



L'Assemblée nationale a adopté mercredi la révision de la Constitution, préalable à la ratification du traité européen, par 304 voix pour, 77 contre et 95 abstentions, principalement les socialistes.

"C'est un vote essentiel pour la relance de la construction européenne", s'est félicitée la garde des Sceaux Rachida Dati. "Vous avez donné un signal essentiel à nos partenaires, la France est à nouveau résolue à jouer le rôle de premier plan qui a été toujours été le sien dans la construction européenne".

Les députés UMP ont fait bloc pour soutenir la première étape de la ratification du traité de Lisbonne, présenté comme une victoire de Nicolas Sarkozy pour relancer l'Europe (282 pour, deux contre et deux abstentions). Une trentaine de députés UMP n'ont cependant pas voté.

L'UMP a reçu le soutien de son allié du Nouveau centre (NC), dont l'Europe est une priorité avec la réduction des déficits: "le mini-traité est un texte bénéfique pour l'Europe", s'est félicité François Rochebloine.

Le PS avait majoritairement choisi l'abstention, pour dire à la fois oui au traité, mais non à sa ratification par le Parlement au lieu d'un référendum qu'il appelle.

Près d'une cinquantaine de députés PS ont cependant voté "non" à la révision, comme ils voteront

"non" au traité de Lisbonne, et tout comme ils avaient dit "non" en 2005 lors du référendum sur le Traité constitutionnel (Laurent Fabius, Henri Emmanuelli, Claude Bartolone...).

Présenté comme un possible ministre d'ouverture, Jack Lang a dit "oui". Les rénovateurs Manuel Valls et Gaëtan Gorce n'ont pas voté, comme une soixantaine de députés du groupe.

Le patron du groupe PS, Jean-Marc Ayrault, s'est félicité auprès de l'AFP que les socialistes "soient sortis d'une période de grande tension" et que "l'esprit de responsabilité ait prévalu".

Les adversaires du traité et de sa ratification par le Parlement ont dénoncé "un coup" d'Etat, comme le communiste Jean-Paul Lecoq, qui estime que Lisbonne est la "copie conforme du traité que les Français ont rejeté en 2005".

Le souverainiste gaulliste Nicolas Dupont-Aignan a également regretté le choix du Parlement et l'abandon du référendum.

Des députés de droite comme de gauche ont tenté sans succès de mettre à profit les débats pour obtenir la reconnaissance des langues régionales en France.

Le PS a de nouveau mis en garde l'UMP contre la tentation de favoriser l'avènement de l'ex-Premier ministre britannique Tony Blair à la future présidence du Conseil européen.

Le traité de Lisbonne prévoit un président du Conseil européen élu pour un mandat de deux ans et demi renouvelable de même qu'une nouvelle définition de la majorité qualifiée (55% des Etats représentant 65% de la population...) tout en abandonnant le nom de "Constitution", la mention des symboles de l'Union (drapeau, hymne, devise) ou l'objectif d'une "concurrence libre et non faussée".

Sur le fond, la révision préalable de la Constitution ne prévoit que des aménagements techniques (référence au traité de Lisbonne, modification du titre XV sur "l'Union européenne", abrogation des dispositions mentionnant le Traité constitutionnel rejeté en 2005).

Le Sénat va désormais s'emparer, le 29 janvier, de cette révision avant son adoption définitive en Congrès (députés et sénateurs) à Versailles le 4 février, avec une majorité requise des 3/5e des voix exprimées.

Le Parlement examinera ensuite l'autorisation proprement dite de ratifier les dispositions du traité européen de Lisbonne pour un bouclage le 7 février.

►Publié le 16 janvier 2008

<http://www.ladepeche.fr/article/2008/01/16/426594-Traite-de-Lisbonne-premier-pas-vers-la-ratification-a-l-Assemblee.html>